

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 551 811

②1 N° d'enregistrement national :

84 13930

⑤1 Int Cl⁺ : F 16 B 37/04, 41/00.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 11 septembre 1984.

③0 Priorité : ES, 13 septembre 1983, n° 274.310.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 11 du 15 mars 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *FRAPE BEHR, SA.* — ES.

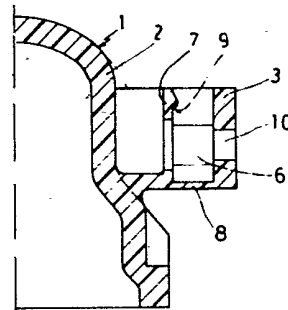
⑦2 Inventeur(s) : Antonio Latorre Garcia.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Regimbeau, Corre, Martin,
Schrimpf, Warcoin, Ahner.

⑤4 Dispositif pour le montage d'un écrou.

⑤7 Dispositif pour le montage d'un écrou constitué par une cage formée par une paroi 3 en forme de U solidaire de la pièce 1 qui est destinée à être réunie à une autre au moyen de l'écrou et d'une vis correspondante. La cage comprend un logement qui correspond à la conformation de l'écrou et est limitée par des cloisons 6, 7, un mentonnet 9 destiné à retenir l'écrou à l'intérieur de la cage étant prévu sur la cloison 7 ou sur la paroi.



FR 2 551 811 - A1

D

La présente invention se rapporte à un dispositif permettant de monter un écrou, de telle manière que, lorsqu'on y monte la vis correspondante, à travers la pièce à fixer, il soit rendu incapable de tourner, ce qui évite l'éventuel desserrage et l'éventuelle suppression de la fixation. En outre, l'écrou reste ainsi retenu dans la pièce à fixer indépendamment de la vis, ce qui évite de le perdre.

Ce dispositif possède des applications de caractère général et il est d'un intérêt plus spécial dans les cas où il s'agit de pièces en matière plastique qui doivent être fixées à une structure métallique au moyen de vis, pour assurer sa démontabilité, comme c'est le cas pour les réservoirs de radiateurs utilisés dans les automobiles.

Le dispositif précité est caractérisé en ce qu'il est constitué par une cage à section rectangulaire, formée par une paroi réunie à une pièce, et munie d'une face ouverte perpendiculairement à ladite pièce tandis que la partie de cette paroi qui est parallèle à la pièce présente un orifice destiné au montage d'une vis qu'il s'agit d'accoupler à un écrou retenu de façon stable dans la cage, entre ladite paroi de passage de la vis et une cloison intérieure parallèle à cette paroi, l'écrou étant en outre encadré par des saillies situées entre la paroi et la cloison précitée, un mentonnet faisant saillie sur ladite cloison ou sur la paroi opposée, pour retenir l'écrou sur le côté libre restant qui correspond à la face ouverte de la cage, ladite cloison possédant la flexibilité nécessaire pour permettre d'insérer l'écrou dans son logement en surmontant la saillie du mentonnet.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après en regard des dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 représente un dispositif selon l'invention, par une vue de côté d'un écrou hexagonal ;

5 - la figure 2 est une vue en partie en coupe du même dispositif, qui montre en plan la vis et l'écrou correspondant ;

- la figure 3 représente un détail par une vue en coupe transversale du dispositif ;

10 - les figures 4 à 6 sont des vues qui correspondent respectivement aux figures 1 à 3 mais relatives au cas d'un écrou carré.

Le dispositif peut se monter sur une pièce 1 telle qu'un support de canalisation, et à la paroi 2 de laquelle s'adosse une cage formée par une paroi 3 en forme de U dans laquelle est contenu un écrou 4 qui permet de fixer ladite pièce 1 en combinaison avec une vis 5.

L'écrou 3 est logé dans un espace dans lequel il est immobilisé par son introduction. Cet espace est défini par la partie frontale de la paroi 3, plus deux saillies intérieures 6 qui prennent naissance sur cette même paroi et qui encadrent les côtés opposés de l'écrou. Sur la partie qui fait face à cette paroi 3, est prévue une cloison 7 qui prend naissance sur la paroi de fond 8 de la cage, de sorte que l'écrou 4 a ses bases retenues entre la paroi 3 et la cloison 7. Finalement, le côté frontal libre pour l'écrou 4 porte un mentonnet 9 qui prend naissance sur la cloison 7 pour le retenir de ce côté.

30 Etant donné que la cloison 7 possède une certaine flexibilité, il est possible de la soulever suffisamment pour pouvoir introduire l'écrou 4, en surmontant la hauteur du mentonnet 9 par laquelle ledit écrou reste bloqué par ses bases et son contour et reste
35 placé en face d'un orifice 10 de la paroi 3 servant au

montage de la vis 5 correspondante, qui est munie d'une rondelle 11. De cette façon, il est possible de manipuler la vis 5 autant de fois qu'il est nécessaire, puisque l'écrou 4 ne se dégage pas de son logement, où il est convenablement centré pour pouvoir recevoir directement cette vis.

De la même façon, un écrou carré 4a peut être monté dans la même disposition, le logement destiné à cet écrou possédant alors un contour approprié, comme on peut le voir sur les figures 4 à 6. En outre, sur ces figures, le mentonnet 9 est représenté porté par la paroi 3 au lieu d'être porté par la cloison 7, laquelle joue le même rôle que dans le cas précédent.

REVENDICATION

Dispositif pour le montage d'un écrou, caractérisé en ce qu'il est constitué par une cage à section sensiblement rectangulaire, formée par une paroi (3) réunie à une pièce (1) et munie d'une face ouverte perpendiculairement à ladite pièce (1) tandis que la partie de cette paroi (3) qui est parallèle à la pièce (1) présente un orifice (10) destiné au montage d'une vis (5) qu'il s'agit d'accoupler à un écrou (4, 4a) retenu de façon stable dans la cage, entre la paroi (3) de passage de la vis et une cloison intérieure (7) parallèle à cette paroi (3), l'écrou (4, 4a) étant en outre encadré par des saillies (6) situées entre la paroi (3) et la cloison (7) précitée, un mentonnet (9) faisant saillie sur ladite cloison (7) ou sur la paroi opposée (3) pour retenir l'écrou (4, 4a) sur le côté libre restant qui correspond à la face ouverte de la cage, ladite cloison (7) possédant la flexibilité nécessaire pour permettre d'insérer l'écrou (4, 4a) dans son logement en surmontant la saillie dudit mentonnet (9).

Fig.1

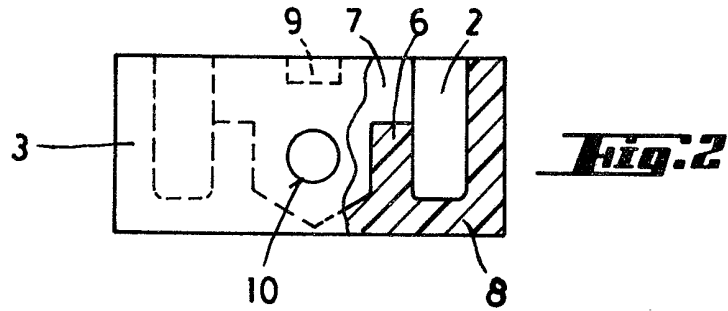
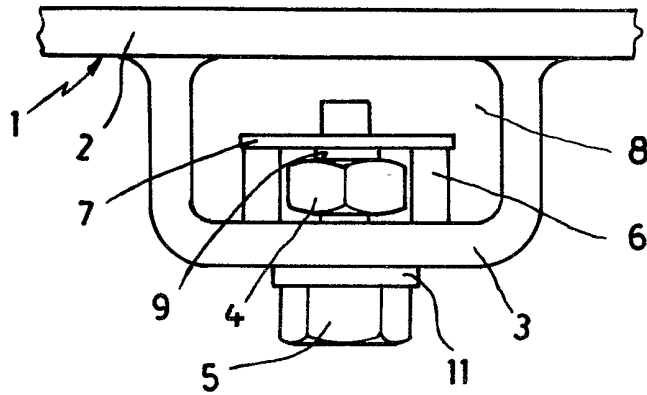


Fig.2

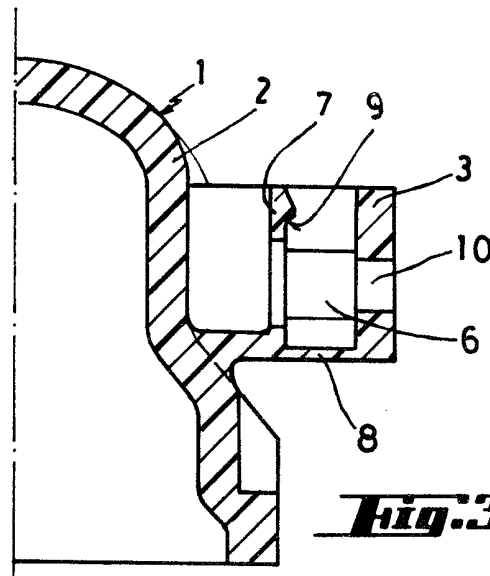


Fig.3

Fig. 4

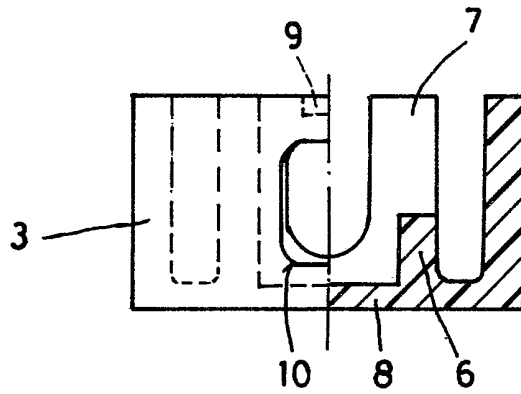
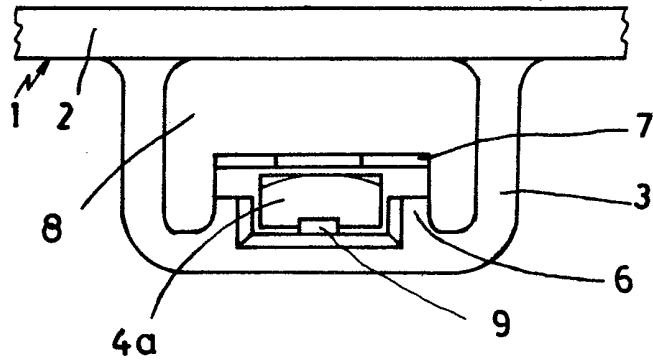


Fig. 5

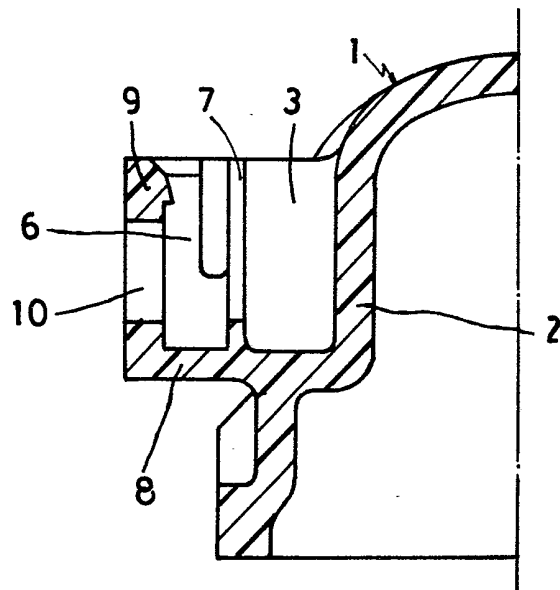


Fig. 6